## **Nutrivigilance : l’Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation) met en consultation un avis sur les compléments alimentaires à base de levure de riz rouge**



**La « levure de riz rouge » est utilisée dans de nombreux compléments alimentaires revendiquant le « maintien d’une cholestérolémie à un niveau normal ». L’Anses a reçu 25 signalements d’effets indésirables (majoritairement des atteintes musculaires et hépatiques) susceptibles d’être liés à la consommation de ce type de compléments alimentaires.  Au regard de ces éléments, l’Anses considère que l’usage de compléments alimentaires à base de levure de riz rouge peut exposer les consommateurs à des risques pour la santé, notamment ceux particulièrement sensibles du fait de prédispositions génétiques, de pathologies ou de traitements en cours, etc.-. L’Agence met aujourd’hui son avis en consultation auprès des différentes parties prenantes et des agences sanitaires européennes. Elle rappelle que ces produits ne doivent pas être utilisés par les patients traités avec des médicaments à base de statine, ni ceux ayant dû arrêter ces médicaments suite à l’apparition d’effets indésirables (patients dits « intolérants aux statines »). Ils ne doivent pas non plus être consommés par les personnes sensibles (femmes enceintes et allaitantes, enfants et adolescents, sujets de plus de 70 ans ou atteints de certaines pathologies, et forts consommateurs de pamplemousse,…). L’Anses recommande aux personnes concernées de prendre conseil auprès d’un professionnel de santé avant de consommer ces produits.**